

MÉMOIRE

Présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées dans le cadre de son étude sur le bénévolat intergénérationnel

par

Marianne M. Kramchynsky, c.r.
1005 7th Street, C.P. 856 Rosthern
(Saskatchewan) S0K 3R0
306-232-5418
mkramchynsky@gmail.com

Le 3 décembre 2023

1. Contexte

En tant que personne ayant toujours habité dans des zones rurales de la Saskatchewan, j'ai pu constater personnellement la valeur des activités entreprises par les organisations bénévoles. Mes parents étaient bénévoles, je suis moi-même bénévole depuis plus de cinquante ans et mes enfants adultes poursuivent la tradition familiale en s'engageant dans des organisations bénévoles au sein de leur propre communauté. J'estime être qualifiée pour formuler des commentaires sur le « bénévolat intergénérationnel ».

Je suis une avocate à la retraite dont la pratique était axée sur l'immobilier et les hypothèques, ainsi que sur les testaments et les successions. J'ai fait partie de la direction de l'équipe locale de curling féminin, du club de danse ukrainienne et de l'organisation préscolaire, j'ai siégé au conseil municipal, j'ai présidé le conseil d'administration de l'hôpital local et j'ai été vice-présidente du conseil de santé de district.

2. Deux organismes de services

Les deux organisations que je connais le mieux ont plusieurs points en commun. J'ai été trésorière de la Ligue des femmes catholiques de ma paroisse, présidente du conseil diocésain de Prince Albert et membre du conseil provincial de la Ligue des femmes catholiques. Depuis plus de vingt-cinq ans, je suis également membre du Lions Club de Rosthern; j'y ai occupé les fonctions de présidente locale, de gouverneure de district et de présidente du conseil pour le district multiple regroupant la Saskatchewan, le Dakota du Nord et le Dakota du Sud. Mes activités à des échelons élevés au sein de ces deux organisations m'ont permis de mieux connaître leur histoire, leurs contributions à leurs communautés respectives, leurs structures organisationnelles et les défis auxquels elles sont confrontées.

La Ligue des femmes catholiques a été créée en 1920 et compte des membres dans les dix provinces ainsi que dans le territoire du Yukon. Outre les activités de bénévolat à l'échelle paroissial et la collecte de fonds pour les besoins de l'église, la Ligue des femmes catholiques sert fréquemment de lien entre les paroisses et les initiatives de justice sociale au sein des communautés. Les membres font du

bénévolat dans les banques alimentaires et les magasins d'occasion et organisent des collectes de fonds pour soutenir des organisations telles que Développement et Paix. Au début de l'année 2022, la Ligue des femmes catholiques comptait 63 572 membres répartis dans 1 124 conseils à l'échelle nationale. À la fin de cette même année, le nombre de membres est passé à 60 000, et le nombre de conseils, à 1 094. Parmi les 3 572 membres en moins, 1 167 étaient décédés¹.

Le Lions Clubs a été créé en 1917 à Chicago et a pris une dimension internationale en 1920 avec la création du Lions Club de Windsor, en Ontario. En 1925, lors de la convention du Lions Club International, Helen Keller a invité les Lions à devenir les « chevaliers des aveugles ». Aujourd'hui encore, la cause des personnes malvoyantes et aveugles est au cœur de l'action des Lions à l'échelle mondiale.

Les Lions Clubs sont au service des communautés canadiennes depuis plus d'un siècle et, au fil de ces années, ils ont construit ou financé d'innombrables parcs, patinoires de hockey, pistes de curling, salles communautaires, terrains de jeux, hôpitaux, écoles et terrains de golf. Les Lions réalisent diverses activités de bénévolat, que ce soit pour les banques alimentaires, les popotes roulantes, les journées du père Noël, les événements communautaires et les collectes de fonds, non seulement dans le cadre de leurs propres projets, mais également en partenariat avec d'autres organisations caritatives telles que les conseils d'administration des écoles et des hôpitaux et les banques alimentaires, en fonction des besoins locaux.

Les effectifs des Lions Club, à l'instar de ceux de la Ligue des femmes catholiques, ont diminué au cours des dernières années. Les statistiques de l'organisme font état d'une légère baisse du nombre de membres au cours de la dernière année civile, soit 31 315 membres au Canada au 24 novembre 2023, contre 31 594 à la même date il y a un an².

Ces dernières années, les deux organisations se sont considérablement concentrées sur la croissance de leur effectif et plus particulièrement sur les façons d'attirer des membres plus jeunes afin de perpétuer la tradition de service. La Ligue des femmes

¹ Rapport annuel de la Ligue des femmes catholiques, p. 106 et 107 (Annexe A).

² Source : insights.lionsclubs.org (Annexe B)

catholiques a quant à elle apporté des changements fondamentaux à sa structure organisationnelle. Plutôt que d'avoir une douzaine de « comités permanents » à chaque niveau au sein de la Ligue, le nombre a été réduit à trois, respectivement axés sur la foi, le service et la justice sociale³.

De même, le Lions Clubs International a mis sur pied des programmes tels que « Votre club, à votre manière » et « Mission 1.5 » avec pour objectif d'atteindre 1,5 million de membres dans le monde d'ici 2027. L'organisation a également renforcé les liens avec ses membres du monde entier par le biais des médias sociaux et des réunions virtuelles. Certaines réunions virtuelles étaient organisées avant 2020, mais la pandémie de COVID-19 a nécessité la tenue de réunions virtuelles à tous les échelons de l'organisation. Une différence particulière entre ces deux organisations est que le Lions a facilité la mise en place de « cyberclubs » qui permettent aux membres de se rencontrer exclusivement en ligne si c'est ce qu'ils préfèrent et de se voir en personne uniquement pour les projets de service. Pour de nombreux membres, il s'agit d'une option intéressante, leur objectif étant de servir, et non de rencontrer des personnes.

3. Défense des intérêts

La Ligue des femmes catholiques du Canada organise traditionnellement une journée sur la Colline du Parlement chaque année en novembre. La Ligue s'intéresse tout particulièrement au droit à la vie et à d'autres questions de justice sociale. En 2022, les Lions du Canada ont organisé leur première journée annuelle sur la Colline du Parlement. L'événement de 2023 met l'accent sur l'obtention d'un financement pour l'installation de générateurs commerciaux et de systèmes de filtration de l'eau dans les bâtiments appartenant aux Lions afin d'améliorer la préparation aux situations d'urgence.

4. Attirer des membres plus jeunes

Les organisations de service, qu'elles soient confessionnelles ou non, ont toutes des difficultés à attirer des membres de moins de 50 ans. C'est le cas pour la Ligue des

³ <https://www.cwl.ca/wp-content/uploads/2023/04/627-Faith-Service-Social-Justice-Brochure.pdf>.

femmes catholiques et le Lions Club, ainsi que pour les clubs Optimistes, Kinsmen, Rotary et d'autres clubs philanthropiques, qui sont tous confrontés aux mêmes problèmes de diminution des effectifs et de difficulté à recruter des membres plus jeunes. La pandémie a exacerbé le problème, car les réunions et les projets ont été interrompus suffisamment longtemps pour que de nombreux bénévoles ne reviennent pas après la levée des restrictions. Plusieurs personnes qui étaient âgées avant la pandémie ont eu des problèmes de santé qui les ont empêchés de revenir, tandis que d'autres ont simplement perdu intérêt ou ont trouvé d'autres occupations. Les membres qui sont demeurés actifs au sein de leur organisation estiment que pour assurer l'avenir de celle-ci, ils doivent se concentrer sur le recrutement de membres plus jeunes. La question est de savoir comment y parvenir.

5. Serait-il judicieux de solliciter les membres de la famille – et ainsi favoriser une forme de bénévolat intergénérationnel?

Lorsque nous nous réunissons à l'occasion de nos réunions mensuelles et déplorons le manque de jeunes membres au sein de nos organisations, force est de constater que même si nos enfants nous ont vus faire du bénévolat et ont peut-être participé à certaines activités lorsqu'ils étaient plus jeunes, leurs priorités ne sont pas les mêmes que celles que nous avons à leur âge. Mes propres enfants, qui sont maintenant des adultes, ne sont pas membres des mêmes organisations que moi, mais ils siègent à divers conseils d'administration à titre bénévole, font don de leur sang lorsqu'ils le peuvent et confectionnent même des courtepintes pour les victimes des incendies de forêt. Lorsque nous envisageons la mobilisation de futures générations de bénévoles, nous devons faire appel à leur sens de la justice sociale et leur permettre d'avoir leur mot à dire quant aux types de projets de service qu'une organisation devrait entreprendre, et possiblement trouver des moyens de planifier et d'exécuter des projets sans organiser de nombreuses réunions.

6. Payer pour faire du bénévolat

L'un des plus importants défis auxquels nous sommes confrontés en ce qui concerne le recrutement de jeunes membres de familles au sein de nos organisations est la

notion de devoir payer pour faire du bénévolat. Chaque organisation doit assumer divers coûts, que ceux-ci soient liés à l'adhésion, au développement du leadership ou à la souscription d'une assurance de responsabilité civile lorsque les membres prennent part à des projets. De plus, les organisations telles que les Lions séparent les fonds destinés aux projets et les fonds administratifs en vue de s'assurer que tous les fonds recueillis auprès du public sont réinvestis dans la communauté. Lorsqu'une organisation ne peut utiliser l'argent des collectes de fonds pour payer les cotisations des membres, une charge importante pèse sur ces derniers, qui doivent payer eux-mêmes les cotisations. Et si ces membres sont des jeunes qui ont une hypothèque et une famille à charge, ce coût peut les dissuader de rejoindre une organisation bénévole, quelle que soit la noblesse de la cause. Il n'est pas rare que des membres de la famille et de la communauté viennent faire du bénévolat dans le cadre d'un projet, mais refusent une invitation à devenir membre en raison du coût.

7. Compétences et formation en matière de leadership

Un avantage souvent négligé de l'appartenance à une organisation bénévole est la possibilité de développer des compétences transférables. Lorsqu'une personne rejoint une organisation de services, elle a l'occasion de se familiariser avec les procédures parlementaires, la planification d'événements, la rédaction de procès-verbaux, le travail au sein de comités, l'établissement d'un budget, les demandes de permis, le respect des réglementations locales, le travail en partenariat avec d'autres organisations, l'évaluation des besoins et l'apprentissage auprès d'autres clubs ou conseils de l'organisation.

Les organisations de services proposent des formations au leadership dans le cadre d'ateliers, par le biais de modules de formation en ligne et lors de leurs congrès. Ces congrès sont souvent l'occasion idéale pour réaliser des activités de formation, car les participants peuvent apprendre les uns des autres ainsi que des conférenciers. Cependant, les congrès qui attiraient autrefois des centaines de participants peinent aujourd'hui à en rassembler des dizaines. Et la plupart des membres vous diront que la principale raison pour laquelle les gens n'assistent pas à ces événements est le coût, notamment le transport, l'hôtel, les repas lors des déplacements et les frais

d'inscription. Dans la plupart des régions rurales du Canada, les transports publics ne sont pas une option, car il n'y a tout simplement pas de services d'autobus ou de train. La seule option pour la plupart des membres des organisations de services dans les zones rurales du Canada est la voiture personnelle qui, dans la plupart des cas, n'est pas électrique en raison de l'autonomie limitée de ces véhicules.

8. Valeur des bénévoles pour les communautés

Il ne fait aucun doute qu'il est dans l'intérêt de tous les ordres de gouvernement de soutenir le travail d'organisations de services réputées qui œuvrent dans les communautés partout au Canada. Si l'on considère la valeur monétaire des actifs physiques qui ont été financés et construits par les organismes de services, il semblerait prudent, d'un point de vue fiscal, de trouver des moyens de maintenir ces organismes en activité.

Lorsque l'on ajoute à cela les avantages qui découlent du développement personnel et professionnel, de l'évaluation des besoins au niveau local, des partenariats entre les organisations locales et de la satisfaction liée à l'idée de faire quelque chose de bien pour autrui, la nécessité de soutenir les organisations de service apparaît comme étant évidente dans un avenir prévisible.

9. Recommandations

A. Déduction des cotisations de membres et des frais de participation aux congrès

Afin de soutenir la croissance future des organismes de service au Canada, nous suggérons d'offrir un crédit d'impôt ou une déduction des cotisations et des droits d'adhésion aux organisations de services ainsi que des frais d'inscription aux congrès, pour un montant maximum de 1 000 \$ par année et par famille. Cela éviterait que des membres potentiels soient préoccupés par le fait de devoir payer pour faire du bénévolat et offrirait une certaine souplesse aux conjoints, puisque ces frais pourraient être déduits de la même façon que les dons de bienfaisance par l'un ou l'autre des conjoints.

Les membres de clubs philanthropiques ne demanderont pas tous la déduction, car les travailleurs indépendants déclarent probablement leurs cotisations dans la

rubrique « cotisations et abonnements », tandis que les personnes âgées à revenu fixe n'ont peut-être pas besoin de la déduction. Toutefois, il peut s'agir d'une incitation intéressante pour les salariés, sachant que leur reçu de cotisation sera utile au moment de la déclaration de revenus.

La tâche la plus difficile dans la mise en œuvre d'un tel crédit d'impôt ou d'une telle déduction fiscale serait peut-être de définir ce qu'est une organisation de « services » ou de « bénévolat ». À cette fin, je suggérerais que, pour pouvoir délivrer des reçus, une organisation soit affiliée à une organisation de services nationale ou internationale reconnue ou enregistrée auprès d'une province en tant qu'entité à but non lucratif.

B. Travailler directement avec des groupes de jeunes

L'objectif déclaré de ce comité est d'examiner comment le gouvernement fédéral pourrait promouvoir et encourager le bénévolat intergénérationnel entre les aînés et les jeunes. Si la vision liée à cet énoncé d'objectif est celle d'une personne âgée qui lit des histoires aux enfants à la bibliothèque, qui agit à titre d'entraîneur pour une équipe sportive ou qui dirige un orchestre de jeunes, ou, à l'inverse, celle de jeunes qui rendent visite à des personnes âgées dans des maisons de retraite, mon intervention peut sembler n'avoir qu'un rapport indirect avec cet objectif. Je suis d'avis que des incitatifs tels qu'un crédit d'impôt permettront à ces organisations bénévoles de survivre suffisamment longtemps pour continuer à offrir ce type de programmes et de liens intergénérationnels.

Une incitation financière supplémentaire, telle qu'une subvention pour des projets intergénérationnels, serait sans aucun doute bien accueillie par les organisations qui mettent en œuvre de tels projets, à condition que le processus de demande et de paiement soit raisonnablement simple à utiliser et que l'administration du programme ne crée pas une nouvelle catégorie de travail administratif supplémentaire.

10.Conclusion

À une époque où les organisations de services luttent pour conserver leurs membres tout en maintenant le niveau de service auquel leurs communautés se sont habituées, il existe au moins deux façons pour le gouvernement fédéral de soutenir la valeur ajoutée de ces organisations. L'une d'entre elles consisterait à créer un crédit d'impôt ou une déduction fiscale pour les cotisations des membres et les inscriptions aux congrès, tandis qu'une autre consisterait à soutenir financièrement les projets visant à rapprocher les jeunes et les personnes âgées. Il appartiendrait aux clubs ou aux groupes individuels d'entreprendre les démarches nécessaires pour inciter les nouveaux membres à participer à des actions significatives et à des formations au leadership, et de demander des subventions lorsque celles-ci deviendront disponibles.

Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de présenter mes idées et mes opinions, et c'est avec intérêt que je prendrai connaissance du rapport de votre comité lorsque celui-ci sera prêt.

ANNEXE A

Annexe B : Statistiques sur l'adhésion

Statistiques sur l'adhésion pour l'année se terminant le 31 décembre 2022

Conseils provinciaux	1 ^{er} janvier 2022	Nouveaux membres	Renouvellement d'adhésion	Non-renouvellement d'adhésion	Membres payants	Membres décédés	31 décembre 2022
Alberta (comté de Mackenzie)	7 972	269	234	792	7 683	129	7 554
C.-B. et Yukon	7 308	384	367	535	7 524	107	7 417
Manitoba	1 841	24	40	221	1 684	32	1 652
Ordinariat militaire	246	8	3	18	239	4	235
Nouveau-Brunswick	1 461	24	26	75	1 436	46	1 390
Terre-Neuve-et-Labrador	410	-	3	69	344	5	339
Nouvelle-Écosse	2 943	21	28	261	2 731	63	2 668
Ontario	33 856	852	1 294	3 448	32 554	650	31 904
Île-du-Prince-Édouard	1 581	21	18	139	1 481	31	1 450
Québec	709	12	17	100	638	14	624
Saskatchewan	5 245	86	68	546	4 853	86	4 767
Total	63 572	1 701	2 098	6 204	61 167	1 167	60 000

Statistiques sur les Conseils pour l'année se terminant le
31 décembre 2022

Conseils provinciaux	Conseils diocésains	Conseils paroissiaux						
		1 ^{er} janvier 2022	Nouveaux	Réactivés	Fusionnés	Non payés	Dissouts	31 décembre 2022
Alberta (comté de Mackenzie)	5	141	-	3	-	3	3	138
C.-B. et Yukon	6	123	-	3	-	1	1	124
Manitoba	3	46	-	-	-	-	1	45
Ordinariat militaire	-	13	-	-	-	-	-	13
Nouveau-Brunswick	-	37	-	-	-	-	-	37
Terre-Neuve-et-Labrador	-	16	-	-	-	-	2	14
Nouvelle-Écosse	2	60	-	2	1	-	6	57
Ontario	13	510	2	8	-	13	8	499
Île-du-Prince-Édouard	-	32	-	-	-	-	2	30
Québec	2	18	-	-	-	1	2	15
Saskatchewan	3	128	-	1	-	3	4	122
Total	34	1 124	2	17	1	21	29	1 094

ANNEXE B



English	Français
Insights	Insights
Home	Accueil
Campaign 100	Campagne 100
District Goals Progress	Objectifs de district – Progrès
Learn	Apprendre
Overview	Aperçu
Membership	Membres
Service Activities	Activités de service
Donations	Dons
Clubs	Clubs <small>Lions Clubs International</small>
Filter By	Filtrer par
Reset	Réinitialiser
Total Membership by month	Nombre total de membres par mois
Total Membership	Nombre total de membres
Total Membership 1 year Ago (Same Time Frame)	Nombre total de membres il y a un an (même période)
Membership Metrics	Statistiques sur l'adhésion
Drop Members in FY	Diminution du nombre de membres au cours de l'EF
Members Added in FY	Membres ajoutés au cours de l'EF
Nat Growth in FY	Croissance naturelle au cours de l'EF
Net Growth in FY%	Croissance nette en % au cours de l'EF
Members by Type	Membres par type
CA	CA
Multiple District	District multiple
District	District